

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 12 (1939)

Heft: 7

Rubrik: Annonces et renseignements commerciaux ; nouvelles et communiqués divers ; documentation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les membres des sociétés suivantes reçoivent

habitation

Union suisse pour l'amélioration du logement, rue de Bourg, 28, Lausanne
Section romande de la Fédération des architectes suisses (F. A. S.)
Société coopérative d'habitation de Lausanne, St-Laurent, 20, Lausanne (S. C. H.)
Société coopérative d'habitation de Genève, Cité-Vieuxseux, Genève (S. C. H.)
Société genevoise pour l'amélioration du logement, Cour St-Pierre, 5, Genève
Association des employés architectes et techniciens du bâtiment, Genève (A. D. E. A.)
Société des dessinateurs et techniciens du canton de Vaud, Lausanne (S. D. T.)

administration

Case postale Chauderon, Lausanne

ré d a c t i o n

A. Hoëchel, téléphone 2 82 73
78, rue de Lausanne, à Genève

é d i t i o n

Section romande de l'Union suisse
pour l'amélioration du logement
28, rue de Bourg, à Lausanne

Commission de rédaction :

LAUSANNE : Fr. Gilliard, arch. ; Dr Veillard, secrétaire du Cartel romand H. S. ;
Virieux, arch. cantonal. GENÈVE : Edm. Fatio, arch. ; A. Guyonnet, arch. ; Dr A.
Montandon. NEUCHÂTEL : F. Decker, arch. FRIBOURG : A. Genoud, arch.

Abonnement :

Suisse : Fr. 4.— par an. Etranger : Fr. 6.40 • Prix du numéro : Fr. 0.40.
Les fascicules séparés sont en vente à l'administration, à l'Agence des journaux
et dans les kiosques à journaux • Versement au compte de chèques II 6622

S. D. T. SOCIÉTÉ DES DESSINATEURS ET DES TECHNICIENS DU CANTON DE VAUD, LAUSANNE

Fondée en 1919 — Compte de chèques postaux II 3209

COMITÉ EN CHARGE :

Président : M. Ernest Marlétaz,
8, ch. de la Cure, Chailly. Tél. bur. 2 49 71 ; dom. 2 35 82.
Secrétaire corr. M. Charles Hermann,
journal : Petit-Valentin, 6. Tél. bur. 2 24 11 ; dom. 3 57 25.
Secr. adjoint : M. Jean Recordon,
2, avenue Floréal.
Caissier : M. Adrien Chevalley,
67, av. de France. Tél. bur. : 2 24 11 ; dom. : 2 24 74.
SERVICE DE M. Charles Meylan,
PLACEMENT : 31, avenue de France. Tél. bur. : 2 49 71.
Local : Hôtel des Palmiers, Petit-Chêne.

Les séances sont suspendues en juillet et août. Pro-
chaine assemblée : mardi 12 septembre 1939.

U. S. A. L. SECTION ROMANDE DE L'UNION SUISSE POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT

Président : Frédéric Gilliard, architecte, 28, r. de Bourg, Lausanne.
Secrétaire : M. Veillard, 2, Grand-Pont, Lausanne.
Trésorier : F. Ribl, 26, chemin du Mont-Tendre, Lausanne.
Autres membres du comité : R. Chapallaz, A. Hoëchel, M. Weiss,
M. Jaton, C. Burklin, A. Jaquet.

S. A. L. SOCIÉTÉ POUR L'AMÉLIORATION DU LOGEMENT — GENÈVE

Président : M. Roger Huelin, directeur, 14, rue de St-Jean.
Secrétaire : Emile-Albert Favre, architecte, 5, Cour St-Pierre.
Trésorier : Roger Rehtous, 32 bis, rue de Lyon.
Autres membres du comité : Dr Betchov, A. Hoëchel, Ed. Wiedmer,
Dr H. Christiani, Edm. Fatio, Guillaume Fatio, A. Guyon-
net, Meyer-Cayla, D. Montandon, O. Oltramare, F. Qué-
tant, F. Reverdin, Mlle Rivier, R. Schwertz, Dr Zoppino.

Adresser la correspondance au président ou au secrétaire.
Compte de chèques postaux I 1556. Les membres de la société
reçoivent l'abonnement gratuit à la revue « Habitation ».

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION GENÈVE

Président : M. Charles Burklin, 3, rue du Mont-de-Sion, Genève.
Membres du Comité de direction : MM. Alex. Aubert, J. Déléamont,
Ch. Gautier, William Grandjean, Alb. Pasche.
Secrétaire général : P. Schumacher.
Adresser la correspondance au bureau de la société : Cité Vieus-
seux, Genève.

A. D. E. A. ASSOCIATION DES EMPLOYÉS ARCHITECTES ET TECHNICIENS DU BATIMENT — GENÈVE

Fondée en 1919 - Adresser la correspondance au président - Chèques postaux I 4624

Local : Brasserie de la Cigogne, 17, place Longemalle.
COMITÉ POUR L'EXERCICE 1938-1939 :
Tél. bureau Tél. partic.

Président :	M. René Lachenal, 54, route de Malagnou	—	5 18 28
Vice-président :	M. Henri Berthoud, 1, rue du Pré-Naville	—	4 06 60
Secrétaire :	M. Pierre Du Bochet, Petit-Pont, Vésenaz	2 80 00	8 22 63
Vice-secrétaire :	M. Edouard Gollion, 110 b, rue de Carouge	2 80 00	—
Trésorier	M. William Buttex, Offres d'empl. : 87, rue de Lausanne	2 67 77	—
Organisation	M. André Tomiloff, professionn. : 38, rue de Lyon	—	—
Bulletin	M. Paul Amey, spect. popul. : 5, rue de Carouge	4 62 19	5 14 03

Pour les renseignements concernant les contrats collectifs, s'adresser
au président.

S. C. H. SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'HABITATION LAUSANNE

Président : M. Jaton Ernest, fonctionnaire postal.
Secrétaire : M. Weiss Marius, fonctionnaire postal.
Caissier : M. Bovey Emile, fonctionnaire postal.
Membres adjoints : M. Cosendai Marcel, fonctionnaire postal.
M. Hugli Fritz, fonctionnaire C. F. F.
Siège social : St-Laurent, 20.

A louer de suite ou date à convenir :

Prélaz : Maisons familiales et appartements de 4 pièces, avec
ou sans confort. Prix modérés. Jardins. Adresse : M. Paris,
avenue de Morges, 79.

Pré-d'Ouchy : Appartements de 2 et 3 chambres, bien situés,
chauffage général. Adresse : M^{me} Destraz, av. Harpe, 31.

Cour : Appartements de 3 pièces (évent. de 2 pièces), prix
très avantageux (chauffage général). Adresse : M. Pavid,
avenue de Cour, 64.

Fleurettes : Appartements de 4 chambres, chauffage local.
Un de 3 chambres pour le 24 septembre. Adresse : M^{me}
Papa, Mont-Tendre, 5.

Montlivet : Maison familiale, avec jardin et divers apparte-
ments de 2, 3, 4 et 5 pièces. Avec ou sans le chauffage général
et eau chaude. Adresse : M. Junod, chemin des Paleyres, 4.

Couchirard : Appartements avec chauffage général. Prix
très modéré.

Fontenay : Un 2 pièces, avec jardin, tout confort, pour le
24 septembre. Adresse : M. Limat, Fontenay, 14.

Bureau de location : Saint-Laurent, 20, 1^{er} étage. Téléphone
3 14 75.

Le Centre d'organisation ménagère de Genève

Lors de sa dernière assemblée générale en février, le **Centre d'organisation ménagère** de Genève a décidé de donner un comité distinct à l'**Institut ménager** dont il dirige les destinées depuis 1936. M^{me} Chenevard-de Morsier, jusqu'ici présidente du centre, sera désormais à la tête du Comité directeur de l'institut, où l'on continuera à assurer la formation ménagère d'une vingtaine de jeunes filles, dans l'**Ecole-Restaurant** de la rue de Beaumont, 7, (Cette adresse reste également celle du C. O. M.)

De son côté, M^{me} Ed. Chapuisat, ancienne présidente de l'Union des femmes, a accepté la présidence du centre qui, libéré d'une lourde charge, pourra maintenant consacrer plus de forces à son propre développement. Parmi les questions qu'il étudie plus particulièrement à l'heure actuelle, mentionnons celle de l'apprentissage ménager et d'une assurance maladie pour employées de maison. Il se préoccupe également de la situation créée par la décision du III^{me} Reich de rappeler toutes ses ressortissantes employées à l'étranger dans le service de maison.

Le Centre d'organisation ménagère s'est récemment affilié à l'Union des ménagères suisses (Verband der Schweiz. Hausfrauenvereine). De ce fait, il participera à l'effort commun de plusieurs groupements féminins lors de notre prochaine Exposition nationale. Ces groupements sont rattachés à la section chargée de faire connaître les spécialités gastronomiques de chacun de nos cantons. Le C. O. M. s'est déjà assuré la participation de quatre jeunes femmes qui iront à Zurich les 17 et 18 juin, à l'occasion de la Journée genevoise, faire des démonstrations culinaires selon un choix de bonnes recettes locales.

Pour harmoniser les lumières de Paris

M. Robert Bos a soumis au Conseil municipal l'idée de créer un service spécial d'éclairage.

« Pour répartir les brillances dans la nuit ou coordonner de jour l'affichage sur les palissades ou les murs pignons, bref, pour accorder entre eux les divers dispositifs de publicité, non seulement de manière à sauvegarder l'aspect traditionnel de nos sites urbains, mais encore à rendre notre capitale plus colorée, plus joyeuse et plus vivante, il conviendrait de recourir à des architectes ou à des décorateurs spécialisés, à des « ensembliers » à qui serait confiée la

mission d'inféoder la publicité à l'esthétique, notamment dans des secteurs déterminés.

» Faut-il masquer de jour, par un panneau publicitaire, une verrue de Paris ou « prolonger de nuit la caresse du jour » sur les lignes d'un beau cadre architectural, en accentuer fortement ou, au contraire, en renverser les valeurs ? Qui donc pourrait mieux en juger qu'un artiste qualifié et habilité à cet effet ? »

Le Conseil municipal a retenu la suggestion, dont la réalisation ne pourrait que contribuer à l'agrément de la Ville lumière.

A l'Exposition nationale 1939 Zurich

LE LINOLÉUM GIUBIASCO

est, avec plus de 40,000 m²,
le revêtement du sol le plus répandu.

Sect. 37. Le Linoléum Giubiasco :
fabrication et applications.

Sect. 38. Le Linoléum Giubiasco, pour sols,
parois, meubles,
dans l'habitation familiale.

Sect. 39. Le Linoléum Giubiasco
dans un film amusant.

Pour tout renseignement, s'adresser à notre Bureau permanent, HALLE 37 G., Tél. 7 48 06, où tous les visiteurs recevront un petit souvenir.

HARTMANN



Volets à rouleaux en tous genres. Portes Hartmann pour garages. Fenêtres et portes métalliques. Armoires et vestiaires en tôle. Tôles pliées de tous profils.

Demandez prix et renseignements.

HARTMANN & C^{ie}, BIENNE

Chauffage pour églises

La publication N° 9 (septembre 1938) du « Bulletin technique de l'U. S. F. P. », éditée par l'Union suisse des fabricants de poêles en catelles, décrit le chauffage d'églises comme domaine d'application du poêle en catelles, domaine dans lequel ce dernier s'est déjà introduit avec succès. Dans ce système, le poêle en catelles forme une chambre à air chaud ; il est équipé d'un appareil spécial à feu continu chauffant l'air, à haut rendement calorifique ; l'air ambiant est ainsi réchauffé et mis en circulation. Comme combustible on emploie normalement du coke de gaz mais on peut aussi passagèrement brûler du bois pendant les époques intermédiaires et les périodes douces d'hiver.

L'installation du chauffage à poêle en catelles, par l'air chaud, dans de nouvelles églises, chapelles, etc., de dimensions modérées est très avantageuse et coûte relativement peu. Dans des églises existantes elle ne demande que peu de travaux constructifs. Le revêtement de catelles peut être choisi, qu'il s'agisse de la forme ou de la couleur, de telle sorte que le poêle soit, dans chaque église, un élément décoratif qui prend peu de place. Ce système de chauffage a été décrit en détail dans le « Bulletin » N° 6 de l'U. S. F. P., sur un autre domaine d'application : les maisons de vacances.

Dans le nouveau « Bulletin », le texte, des photos, des coupes et plans illustrent en détail deux installations exécutées, dont l'une se trouve dans la chapelle de la Cathédrale de Berne et, l'autre, dans l'Eglise de Wohlen (Berne).

Le « Bulletin de l'U. S. F. P. » rapporte sur diverses innovations importantes introduites par l'Office de consultation pour la technique du chauffage des U. S. F. P. et S. S. M. P. dans l'industrie du poêle en catelles. Citons, par exemple, des améliorations et une unification dans le système des offres obtenues par la création de formulaires d'offre et l'établissement de normes, tabelles de calcul et formulaires unifiés servant au calcul correct au point de vue thermique des installations à poêle en catelles. Mentionnons enfin le concours organisé cet été par les constructeurs de poêles. L'activité de l'Office de consultation pour la technique du chauffage montre que l'industrie du poêle en catelles accuse des progrès remarquables au point de vue technique et qu'elle veut satisfaire aujourd'hui aux exigences les plus élevées.

Les « Bulletins de l'U. S. F. P. » peuvent être demandés à l'Office de consultation pour la technique du chauffage des U. S. F. P. et S. S. M. P. 1, In Cassen, 17, Zurich 1.

(Communiqué.)

¹ U. S. F. P. : Union suisse des fabricants de poêles en catelles.
S. S. M. P. : Société suisse des maîtres poêliers-fumistes.

Bibliographie

L'Habitation à bon marché, les taudis, les familles nombreuses en Belgique, par Fernand Gosseries.

Edition Société d'études morales, sociales et juridiques, N° 133,036, Louvain, rue de Namur. 35 fr. belges.

Des tableaux traduisent en chiffres la situation du logement dans le pays. L'auteur traite des questions suivantes :

Pour qui faut-il construire ?

Faut-il des maisons familiales ou des ensembles à appartements multiples ?

Faut-il construire à l'intérieur ou à la périphérie des agglomérations ?

Comment pourvoir aux communications rapides et peu coûteuses, distributions d'eau, de gaz et d'électricité, à la voirie et aux égouts ?

Faut-il vendre ou donner en location ?

Faut-il s'intéresser aux régions industrielles ?

Comment en finir avec les taudis ?

Comment loger les familles nombreuses peu aisées ?

La location et la vente, la suppression des taudis, le logement dans les régions industrielles et celui des familles nombreuses peu aisées sont traités avec une attention toute particulière.

Après des considérations d'ordre hygiénique, moral, familial, social et financier, l'auteur conclut en signalant l'insuffisance de l'action privée et en demandant l'intervention de l'Etat.

Sommaires de revues

Bulletin technique de la Suisse romande

(bimensuel), Lausanne, 8, rue Centrale.

Sommaire du 20 mai : Urbanisme lausannois : La zone Bellerive-Ouchy. — Union d'entreprises suisses de transports.

Sommaire du 3 juin : L'utilisation de la pompe à chaleur. — Un nouveau pont au Château de Chillon. — Deuxième congrès de l'industrie et de l'artisanat des poêles en faïence. — Inauguration du Pavillon de l'aluminium à l'Exposition nationale suisse. — De l'honnêteté dans le commerce de la chaleur.

Schweizerische Bauzeitung.

Revue polytechnique suisse (hebdomadaire), Zurich, Ed. de C. et W. Jegher.

Sommaire du 13 mai : Eine Aerodynamische Wärmekraftanlage. — Notes sur les barrages à arches multiples. — Eidg. Luftamt. — Altstadtsanierungen in England.

Sommaire du 20 mai : Ursachen und Bedeutung der Rissbildung an Eisenbeton-Tragwerken. — Eidgenössisches Amt für Verkehr. — Neuere Arbeiten der Architekten Frey & Schindler, Olten-Zürich.

Sommaire du 27 mai : Bramante. — Wiederaufbau der Kirche Heiden nach dem Brande von 1936. — Eidgenössisches Amt für Elektrizitätswirtschaft. — Neuere Probleme der Schweissung im Stahlbau.

Sommaire du 3 juin : Die Anwendung der Photogrammetrie beim geologischen Kartieren. — Ideen-Wettbewerb für ein Gewerbeschulhaus, Basel. — Das Geheimnis der Schallsolierung. — Ein Gedenktag und eine Ehrenrettung.

Sommaire du 10 juin : Das Wesen der Umlauf-Kesselwasserreinigung. — Ideen-Wettbewerb für ein Gewerbeschulhaus, Basel.

A LAUSANNE

Dessin. Académie. Peinture.
Composition décorative. Modelage.
Architecture. Perspective. Anatomie.
Histoire de l'art. Lettres. Gravure.
Eau-forte. Dessin technique.

ÉCOLE CANTONALE DE DESSIN ET D'ART APPLIQUÉ

Reprise des cours : jeudi 5 octobre 1939, à 9 h. Les inscriptions sont reçues au Secrétariat, dès le 20 sept. a. c. tous les jours de 11 à 12 h

Entreprise de ferblanterie Couverture, Appareillage

Christin Frères

Lausanne . Rue de la Barre, 4
Téléphone 293 84 . Maison fondée en 1876

Entretien de toitures en tous genres . Installations
sanitaires . Lessiveuses . Essoreuses . Paratonnerres

La Coopérative d'habitation d'Amsterdam

L'activité des coopératives d'habitation, qui se déploie dans le cadre de la loi sur l'habitation de 1902, a pris aux Pays-Bas un grand essor depuis une vingtaine d'années.

A la fin de l'année 1937, 414 coopératives d'habitation étaient affiliées à la Fédération des coopératives d'habitation (Nationale Woningraad, Amsterdam) qui a été fondée en 1913.

La plus grande de ces sociétés coopératives d'habitation est la « Coopérative générale d'habitation d'Amsterdam ». Dans les grandes lignes, sa description vaut pour la plupart des autres, qui fonctionnent selon les mêmes principes et méthodes.

Elle comptait en 1937 environ 8000 membres et elle exploite près de 3000 appartements. Ses membres sont principalement des ouvriers et des petits employés ; on y compte aussi un certain nombre de petits commerçants et des membres des professions libérales.

La question des logements a été particulièrement aiguë à Amsterdam pendant la guerre et les premières années d'après-guerre. La population avait considérablement augmenté et, en outre, toute une série de vieilles maisons, déclarées insalubres, ont dû être évacuées. Comme la construction était très chère à cette époque, l'Etat accordait des avances à la coopérative et, en outre, une subvention a permis à la coopérative d'exiger le même loyer de tous les membres, sans tenir compte de l'époque à laquelle l'immeuble a été construit. Depuis quelques années déjà, l'Etat n'accorde les avances que difficilement, et depuis longtemps les subventions ont été supprimées. La coopérative emprunte généralement les fonds qui lui sont nécessaires pour la construction des immeubles aux compagnies d'assurances et aux fonds de pensions des syndicats ouvriers. La Municipalité d'Amsterdam donne une garantie pour ces emprunts qui sont tous amortis par des annuités versées au cours de cinquante ans. Au terme des cinquante années, les immeubles deviendront propriété de la Municipalité et leur gestion sera sans doute confiée à la Coopérative d'habitation.

Le loyer est payé chaque semaine. Un collecteur (un pour mille appartements) en effectue l'encaissement à domicile dans les deux premiers jours de la semaine. Chaque groupe de maisons élit un comité de trois à six personnes, qui sert d'organe de liaison entre les locataires et la direction de la coopérative.

Pour l'entretien des appartements et des jardins, la coopérative emploie plusieurs menuisiers, peintres et jardiniers. Tous les cinq ans, les papiers des appartements sont renouvelés. La coopérative prévoit 37 florins par an et par appartement pour les travaux de réparations et 8,50 florins pour frais d'administration. Chaque membre reçoit un numéro d'ordre qui correspond à l'ancienneté de l'immeuble qu'il occupe. Quand la coopérative construit un nouvel immeuble éventuel, les membres qui ont reçu le plus petit numéro et qui veulent changer d'appartement ont la priorité sur tous les autres.

La Coopérative d'habitation emploie des architectes de grande valeur. D'ailleurs, la ville surveille ces constructions, qui doivent évidemment correspondre à un plan général pour l'expansion de la ville. La municipalité se charge en outre de l'aménagement des pelouses devant les maisons, les jardins dans les cours intérieures étant à la charge de la coopérative. Les habitants de petites maisons ont chacun un petit jardin. Il y a au moins deux très grands groupes de maisons à la périphérie de la ville, qui s'appellent avec

raison « villages-jardins ». Toutes les maisons sont construites en briques et ont un aspect très plaisant.

Conformément à l'habitude du pays, les groupes construits sont en majorité composés de petites maisons (les plus hautes ont trois étages) avec, autant que possible, une entrée particulière pour chaque appartement. En moyenne, les appartements comprennent trois ou quatre pièces et une cuisine ; dans les nouveaux immeubles, des salles de bain ou de douches ont été installées ; le dernier immeuble de la Coopérative d'Amsterdam a été construit avec chauffage central et service général d'eau chaude. Un grand nombre d'appartements ont un chauffe-gaz pour l'eau chaude. Le groupe le plus récent dans un beau quartier d'Amsterdam a une très grande cour intérieure avec une pelouse et des arbres, des garages pour bicyclettes — ce qui est très important dans un pays où l'usage de ce moyen de locomotion est si largement répandu.

Dans un des villages-jardins, un ensemble de 24 petits appartements vient d'être construit ; il est destiné aux personnes retraitées. Chaque appartement est composé de deux pièces avec cuisine et une installation de douches. On a prévu en outre pour ces appartements toute une série de dispositifs qui peuvent faciliter la vie aux vieillards. Ces petits appartements ne coûtent que 3,75 florins par semaine, ce qui est au-dessous du prix de revient ; les loyers des autres locataires ont été légèrement majorés ; ils payent 5,90 à 6,50 florins pour des appartements de 4, 5 et 6 pièces.

Le prix normal d'un appartement de cinq pièces avec cuisine est de 6,10 florins par semaine ; le chauffage et l'eau chaude coûtent 1,10 à 1,60 florins par semaine en plus.

Tous les appartements de la Coopérative d'Amsterdam ont été loués en 1938. Ces appartements sont en moyenne de 10 à 12 % meilleur marché que les appartements dans les immeubles privés. Toutefois, la comparaison n'est pas facile à faire, étant donné que les propriétaires privés construisent peu de logements ouvriers.

(Informations coopératives du B. I. T.)

ENTREPRISE DE PARQUETERIE

RACLAGES - RÉPARATIONS

Max Gloor

Avenue de Cour, 86 LAUSANNE Tél. 3 16 85
Représentant de la Parqueterie H. Thorens S. A., Ste-Croix

TAVELLI & BRUNO S. A.

NYON (SUISSE)

Produits métallurgiques, appareils sanitaires
Tél. 9 51 30-1 • Dépôt: Sion, Tél. 19 • Bureaux: Genève, Tél. 4 02 62-3
Lausanne, Tél. 2 61 14 Berne, Tél. 2 93 03 Milan, Tél. 6 06 88
Maison française TAVELLI et BRUNO & Cie S. A., Annemasse

Menuiserie-Charpente

Travaux en tous genres

Henri Masset

Téléphone 4 34 11 - COLOGNY